

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 7 décembre 2018

**Rapporteur :
Madame Isabelle LE BAL**

N° 21

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 14/12/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 13/12/2018
(accusé de réception du 13/12/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Redadeg 2018 - colloque européen - Kendiviz european

Dans le cadre du départ de la REDADEG de Quimper le 4 mai dernier, « Ti ar Vro Kemper » et « Kevre Breizh » ont organisé la première rencontre européenne des organisateurs de courses pour les langues minoritaires, le 5 mai au Chapeau Rouge.

Il s'agissait d'un premier colloque européen dont le thème portait sur la réussite économique de ces courses et sur leur retentissement médiatique.

La création d'un réseau européen des courses pour les langues a été officialisée par la signature d'une charte.

Cette manifestation a contribué au rayonnement de l'agglomération au niveau européen

Il est proposé d'allouer une subvention de 3 000€ à « Ti ar Vro ».

Le samedi 5 mai au Centre des congrès du Chapeau Rouge s'est tenu la première rencontre réunissant huit délégations organisatrices de courses pour la promotion des langues en Europe. Étaient représentés : le Pays Basque, la Galice, la Catalogne, l'Irlande, le Pays de Galles, la vallée d'Aran, le Béarn et la Bretagne.

Les thèmes de réflexions ont porté sur la manière d'organiser ces courses, sur la réussite économique et leur retentissement médiatique.

Cette rencontre a permis la création du Réseau Européen des Courses pour les Langues (RECL) entre les différents pays.

Le colloque a bénéficié d'un bon suivi médiatique en Bretagne et dans les autres pays représentés.

La captation vidéo a été assurée sur toute la durée du colloque et les actes seront publiés prochainement.

Le budget du colloque s'est élevé à 17 630 € et la participation de « Ti Ar Vro » à 5 130 €.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le président à verser une subvention de 3 000 € à « Ti Ar Vro » (ligne 023 6574 010), sous réserve de la notification de l'arrêté préfectoral portant notification des statuts de Quimper Bretagne Occidentale qui intégrera une nouvelle compétence supplémentaire « rayonnement, promotion du territoire et de son identité régionale ».